

Prestation Mise en Service PAC

MISE EN SERVICE PAC

Le service commercial proposera systématiquement la mise en service.
Elle est payante et à la charge du client utilisateur suivant barème.
OERTLI Thermique ne paye pas les mises en service.

Plusieurs cas de figure peuvent être envisagés :

La mise en service est commandée chez OERTLI Thermique

- A réception de la demande de mise en service (avec double de la commande), à l'assistance technique OERTLI, nous missionnerons un SAV Partenaire.
- Le SAV sera payé par Oertli à hauteur des tarifs ci-dessous.(hors frais de kilomètre)
- Le SAV pourra évidemment proposer un contrat d'entretien.

La mise en service n'est pas commandée chez OERTLI Thermique

- L'installateur peut la faire lui-même si ses compétences et son agrément le permettent.
- Il sera responsable du suivi SAV, sachant que le matériel est garanti 2 ans uniquement pièces. (cf : conditions générales de vente).
- Il peut commander la mise en service directement chez un de nos SAV Partenaire ou faire intervenir un SAV de son choix

Prix des Mises en Service

Prix des mises en service des PAC

ROE II 6 à 10	305 Euros HT net
ROE II 13 à 17	437 Euros HT net
ROE + & ROI +	437 Euros HT net
OB4S-PAC 500	437 Euros HT net
ROE + TH & ROE - H	437 Euros HT net
SOLO	385 Euros HT net
NAPO	385 Euros HT net
AWHP	365 Euros HT net

Attention les frais kilométriques sont à la charge du demandeur et non sont pas inclus

**Pour les interventions sur les groupes froids,
les SAV Partenaires doivent avoir un agrément préfectoral valide.**

Conditions de mise en service

Pour les PAC ROE II, ROE +, ROE TH, NAPO, SOLO

- Le chantier doit être terminé: câble raccordé, purge terminée, hydraulique raccordée
- Une ré-intervention gratuite est proposée dans l'année de mise en œuvre, si panne
- La garantie ne peut pas être appliquée si:
 - La mise en service n'a pas été effectuée
 - Si l'entretien annuel n'a pas été effectué

Pour les AWHP

- utilisation impérative de cuivre frigorifique 3/8" et 5/8"
- cuivre en attente bouchonné
- longueur cuivre minimum entre l'unité intérieure et extérieure de 5m.
Si nécessaire faire des boucles horizontales
- absence de piège à huile ou pliure sur la liaison cuivre
- raccordements électriques effectués
- une ré-intervention gratuite est proposée dans l'année de mise en œuvre si panne
- la garantie ne peut pas être appliquée si:
 - la mise en service n'a pas été effectuée
 - si l'entretien annuel n'a pas été effectué

Attention : Mise sous tension du groupe extérieure uniquement au moins 12 H avant la mise en service conformément à la notice

En cas de non respect de ces recommandations, la mise en service ne sera pas effectuée et Le SAV se laisse le droit de facturer le déplacement, à hauteur de 120,- € pour toute installation non prête et non conforme.